

Formulaire de demande de permis de lotissement

Toutes les sections doivent être dûment remplies afin de traiter la demande de permis SECTION 1 | IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom et nom du requérant :			
Êtes-vous propriétaire? ☐ Oui			
Adresse postale :			
Ville, province, code postal :			
Numéro de téléphone principal :			
Numéro de téléphone, autre :			
Adresse électronique :			
¹ Si vous n'êtes pas propriétaire, veuillez compléte	er la section 4 – Procuration		
SECTION 2 LOCALISATION DU PRO	JET DE LOTISSEMENT		
Numéro actuel du lot (sept chiffres) :			
Numéro de matricule :			
Adresse:			
Nombre de lot(s) projeté(s) :	de	àà	
Nombre de lot(s) remplacé(s) :	de	à	
Vocation demandée (résidentiel-comme	ercial-industriel-mixte-voirie, etc.)		
SECTION 3 INFORMATION SUR L'AI	RPENTEUR-GÉOMÈTRE		
Nom d'entreprise :			
Prénom et nom:		_	
Adresse :			
Ville, province, code postal :			
Numéro de téléphone principal :			
Adresse électronique :			

SECTION 4 | PROCURATION (À compléter si vous n'êtes pas le propriétaire au moins plus de 6 mois)

Je, propriétaire-soussigné, autorise	à signer en mon nom tout permis de
lotissement émis par la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodri	guez pour ma propriété située au (adresse postale ou
numéro de lot)	
Signature :	
Signature : Prénom et nom du requérant en caractères d'imprimerie :	

SECTION 5 | TARIFS APPLICABLES

Création d'un ou plusieurs lots Correction ou annulation d'un lot

Modes de paiement acceptés : débit, argent comptant ou chèque

SECTION 6 | DOCUMENTS REQUIS

Une demande de permis de lotissement doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- ☐ Les titres de la propriété, si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de six (6) mois;
- ☐ Une **procuration signée** par le propriétaire, si vous déposez la demande en tant que mandataire;
- ☐ Le présent formulaire rempli et signé dans toutes les sections;
- ☐ Un plan de l'opération cadastrale projetée, préparé et signé par un arpenteur-géomètre, comprenant de façon non limitative les éléments suivants (échelle minimale 1/2500) :
 - -L'identification cadastrale du lot visé par l'opération cadastrale ainsi que ses limites, ses dimensions, sa superficie et sa profondeur. Ces informations sont nécessaires pour tous les lots créés;
 - -L'identification de l'aire construisible de chaque lot en tenant compte des contraintes naturelles et anthropique;
 - -L'identification cadastrale des lots voisins, ainsi que leurs limites;
 - -Le tracé des rues existantes et projetées et son emprise;

La courbe des niveaux du lot;

- -L'angle de la courbe du lot et de la rue :
- -Le type de sol et les limites de zone à risque d'inondation, de mouvement de terrain, des milieux humides, des cours d'eau et lac s'il y a lieu :
- -L'implantation des bâtiments existants sur les terrains faisant l'objet de l'opération cadastrale et les distances entre les murs des bâtiments et les limites de terrain s'il y a lieu;
- -Les servitudes de passage existantes et projetées pour les passages de services publics telles qu'Hydro-Québec, Bell, etc.
- -La localisation des parcs, terrains de jeux ou espaces naturels cédés dans le cadre de la contribution exigée au Règlement de lotissement.
- □ Pour un nouveau lotissement sur un terrain non construit ou riverain dont l'accès se fait à partir des routes 343 et 337; la demande de permis doit être accompagnée d'une autorisation d'accès du ministère des Transports.

Frais de base : 25 \$ + 25 \$ par lot créé

25\$

^{*} D'autres documents peuvent être requis à la demande du fonctionnaire désigné.

SECTION 7 APPROBATION DU PLAN IMAGE

☐ En plus des images et documents requis dans la précédente section, la présentation d'u plan image est requise préalablement à une demande à un lotissement ou une opération cadastrale lorsque le projet implique un terrain pouvant comprendre plus de trois lots.

La réalisation d'un tel plan est soumise aux conditions suivantes :

Ce plan doit être réalisé par un urbaniste, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou un architecte et fournir les informations suivantes :

- -Les courbes de niveau;
- -Les cours d'eau et leur bande riveraine;
- -Les milieux humides et leur bande riveraine;
- -Les parcs et espaces verts
- -Les limites de zones à risque, les zones de pente forte, les zones inondables, les sites d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique;
- -Le tracé des rues existantes ou projetées et les pentes de rue projetée et sous emprise;
- -La largeur d'emprise des rues;
- -Les constructions existantes ;
- -L'emplacement des lots existants et projetés;
- -Les dimensions et superficies de chaque lot projeté et de l'aire maximale constructible en tenant compte de toute contrainte naturelle et anthropique;
- -Toute autre information jugée nécessaire à la bonne compréhension du projet.

SECTION 8 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Le propriétaire doit s'engager à effectuer une contribution selon les modalités indiquées au présent règlement

- -Cette contribution correspond à un pourcentage s'établissant à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou de la demande de permis de construction;
- -L'engagement à céder un terrain doit être spécifié dans une lettre d'entente signée devant témoin, par le propriétaire du site faisant l'objet de l'opération cadastrale et la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ou

-Verser à la municipalité une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

ou

-Céder gratuitement à la municipalité un terrain qui, de l'avis du Conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou de sentiers piétonniers ou récréatifs, au maintien d'un espace naturel, ou aux besoins actuels ou futurs en matière de services scolaires;

Mise à jour : février 2023 Page **3** sur **4**

SECTION 9 | DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné(e),	déclare que les renseignements précédents sont
	ruments requis à la demande de la Municipalité. Je déclare
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e la règlementation municipale applicable en vigueur et, si le
•	dispositions et lois pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends
que le présent formulaire ne constitue pas une autorisat	ion.
Signature :	
Prénom et nom du requérant en caractères d'imprimerie :	:
Date (jj/mm/aaaa) :	<u>_</u>

Vous pouvez transmettre votre demande de permis de l'une des façons suivantes :

Par courriel: secretaire@munsar.ca

Par télécopieur : 450 883-0833

Par la poste : 101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

En personne: en vous présentant à l'hôtel de ville situé au 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez

du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h et 16 h 30.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 450 883-2264, poste 7433, ou par courriel.

Mise à jour : février 2023 Page **4** sur **4**